



SORNAY, le 20.12.2013

MAIRIE de SORNAY**1 Place de la Mairie****71500 SORNAY**

Tél : 03.85.75.11.40

Fax : 03.85.75.41.35

Courriel : mairie-de-sornay@wanadoo.fr

Le Conseil Municipal s'est réuni le Jeudi 19 décembre 2013, à 20h30, sous la présidence de M. Julien PRUDENT, Maire, en séance ordinaire.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Représentés : MORIER Patrick par THIVANT Pierre, DAUTEL Arnaud par PRUDENT Julien

Excusés : BOUDIER Laurent, COMPARET Ronald, FICHET David, LANDRE Séverine

Secrétaire de séance : TERRIER Anne-Hélène

Le Maire demande de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Demande de financement d'un administré pour la lutte contre les inondations
- Retrait de la délibération du 14.10.2013 relative à la revalorisation de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Le Maire demande l'ajournement d'un point :

- Etude et validation du projet de règlement de raccordement au réseau assainissement collectif.

Le Conseil est consulté et en convient à l'unanimité, puis, la séance est ouverte selon l'ordre du jour.

INTERVENTION DU CONSEIL DES JEUNES

Anne-Hélène TERRIER, Conseillère Municipale et déléguée au Conseil Consultatif des Jeunes de Sornay, présente le compte-rendu des réflexions menées par ce conseil, dont 5 membres sont présents lors de cette séance ordinaire.

Deux sujets sont abordés : l'aménagement autour de « L'Agorespace » et l'idée de mise à disposition d'un « Local Jeune ». Après débat et parole libre sur ces questions, le Maire indique qu'il sera apporté réponse aux questionnements et suggestions des jeunes très prochainement, suite à étude par les élus.

SYNTHESE DE L'AVANCEE DE L'ETUDE CONCERNANT LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

L'Assemblée prend connaissance de divers documents d'informations relatifs à la réforme des rythmes scolaires.

Le tableau de résultats de l'enquête concernant le projet des nouveaux rythmes scolaires à laquelle les parents d'élèves de Sornay étaient invités à répondre est présenté et commenté : il en ressort que la majorité des familles souhaite que la demi-journée supplémentaire soit le mercredi matin et que le temps consacré aux activités soit en fin d'après-midi.

L'Assemblée prend connaissance des 2 suggestions formulées par les équipes enseignantes. Ces modèles sont présentés : l'un pour l'école maternelle et l'autre pour l'école élémentaire, selon des modalités différentes adaptées à l'âge des enfants confiés et aux possibilités d'activités à mettre en place en fonction de celui-ci.

Après débat, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le modèle proposé pour l'école maternelle et amende celle de l'école élémentaire pour retenir un modèle reprenant en grande partie le principe de base de celui proposé.

Il est indiqué que les parents d'élèves devront répondre à un second sondage ciblé sur les activités communales à mettre en place. Le dépouillement étant prévu le 15.01.2014, une réunion se tiendra le lendemain rassemblant l'ensemble de la commission communale d'étude de cette réforme.

FIN DE C.D.D POUR UN AGENT COMMUNAL : ETUDE DES SUITES A DONNER

L'Assemblée, avec 13 voix Pour et 2 voix Contre, décide le renouvellement du contrat à durée déterminée de M. Pascal SEFERIAN, à raison de 35 heures hebdomadaires, au grade d'adjoint technique 2^{ème} classe, du 01.01.2014 au 30.06.2014.

SITUATION FINANCIERE ET DECISIONS MODIFICATIVES

La situation financière au 30.11.2013 est présentée.

Il est proposé la redistribution en section investissement – dépenses des montants de dépenses imprévues et à de deux autres opérations dans d'autres comptes. Il est décidé, à l'unanimité la décision modificative suivante :

| | |
|--|------------|
| - Dépenses Imprévues – compte 020 | - 14 976 € |
| - Opération 12 – compte 2188 | + 2 000 € |
| - Opération 12 – compte 2184 | + 1 000 € |
| - Opération 13 – compte 21318 | + 3 000 € |
| - Opération 13 – compte 21312 | + 3 000 € |
| - Opération 14 – compte 21534 | + 3 000 € |
| - Opération 14 – compte 2315 | + 2 976 € |
| | |
| - Opération 11 – compte 2111 | - 844.38 € |
| - Opération 13 – compte 21318 | + 844.38 € |
| | |
| - Opération 17 – compte 2315 | - 557 € |
| - Opération 14 – compte 21534 | + 231 € |
| - Opération non individualisée – compte 2042 | + 326 € |

FIXATION D'UN TARIF FORFAITAIRE POUR 2013 CONCERNANT LES CHARGES DE PERSONNEL COMMUNAL POUR ENTRETIEN DU RESEAU ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Il est rappelé à l'Assemblée que depuis le 01.01.2013, la commune de Sornay a repris la gestion de l'entretien du réseau assainissement collectif (en semi-régie).

Il informe qu'il convient de fixer un tarif forfaitaire concernant les charges de personnel communal suite aux divers entretiens et réparations effectués sur le réseau assainissement collectif relatif à l'exercice 2013.

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le tarif forfaitaire relatif à l'exercice 2013 à 4 500 €, et dit que les écritures comptables seront les suivantes :

- Budget assainissement – Section Exploitation – Dépenses – Compte 6211 - 4 500 €
- Budget communal – Section Fonctionnement – Recettes – Compte 70841 + 4 500 €

DEMANDE DE FINANCEMENT D'UN ADMINISTRÉ POUR LA LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Un dossier de demande d'aide municipale dans le cadre de la réduction de vulnérabilité des habitations inondables déposé par un administré est présenté.

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 12.01.2010, le Conseil Municipal avait décidé de participer au financement des travaux de réduction individuelle de vulnérabilité sollicités par les particuliers seulement, et dans la limite d'une seule aide par foyer, celle-ci pouvant s'élever à 10% du montant des travaux retenus avec un plafonnement fixé à 500 € TTC par foyer. Pour être effectivement prise en compte, la demande d'aide financière sollicitée par les particuliers devait être déposée en mairie entre le 01.01.2010 et le 31.12.2013.

Après étude du dossier, le Conseil Municipal décide d'attribuer une aide financière de 325.28 €, représentant 10 % du coût des travaux, décision assortie d'une visite de contrôle et éventuellement de validation de celle-ci par un groupe d'élus au domicile des travaux le 27.12.2013.

RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 14.10.2013 RELATIVE A LA REVALORISATION DE LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité de procéder au retrait de la délibération n°57 du 14.10.2013, laquelle fixait à 8,44 la limite supérieure du coefficient de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) applicable en 2014 par le SYDESL.

En effet, les services de la Préfecture à MACON invitent à retirer cet acte visé, en rappelant les dispositions de l'article L 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales. Celles-ci prévoient que « *lorsqu'il existe un syndicat intercommunal exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité ou que cette compétence est exercée par le département, la taxe prévue à l'article L2333-2 est perçue par le Syndicat ou par ce département en lieu et place de toutes les communes dont la population recensée par l'INSEE au 1^{er} janvier de l'année est inférieure ou égale à 2 000 habitants ou dans lesquelles la taxe est perçue par le syndicat au 31.12.2010* ».

Or, la Préfecture rappelle que le SYDESL percevait déjà la taxe locale d'électricité au 31.12.2010 en lieu et place de la commune de Sornay, et ne peut donc pas percevoir la TCFE en 2014.

En conséquence, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide le retrait de la délibération n°57 du 14.10.2013 dont l'objet était « la revalorisation de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) par le SYDESL ».

ETUDE ET VALIDATION DU PROJET DE REGLEMENT DE RACCORDEMENT AU RESEAU ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Point ajourné – Encore en cours d'étude en vue du Conseil du 21.01.2014.

PLU ET ZONAGE ASSAINISSEMENT : ETAT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS SUITE AUX ENQUETES PUBLIQUES ET REMISE DES RAPPORTS PAR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR – CALENDRIER DE VALIDATION ET D'ENTREE EN VIGUEUR

Monsieur le Maire de Sornay fait part de sa rencontre avec Monsieur LAMBERT – Commissaire Enquêteur en charge des enquêtes publiques « Zonage Assainissement » et « Plan Local d'Urbanisme ». Son avis relatif à ces deux dossiers est favorable même s'il formule 4 modifications qu'il conviendrait d'effectuer. Le commissaire enquêteur a remis son rapport au Maire le 2 décembre dernier. Celui-ci est à l'étude au sein du Bureau Natura et des Services de l'Etat (D.D.T). La commission PLU-Zonage, en présence des élus de la commission, du Bureau Natura et de la D.D.T se réunira le 8 janvier 2014 en Mairie afin d'étudier l'ensemble des préconisations du commissaire enquêteur figurant dans son rapport, notamment relatives aux demandes des particuliers qui se sont manifestés auprès de lui lors de la période de l'enquête publique.

Monsieur le Maire indique que le rapport du Commissaire sera consultable 1 an par le public, en mairie, à compter du 9 janvier 2014.

AFFAIRES DIVERSES

L'Assemblée prend connaissance de divers comptes-rendus et courriers.

Le Maire de Sornay,

Julien PRUDENT